



**Appel à Projets Région Nouvelle Aquitaine**  
**Informations concernant la procédure interne à l'Université de Bordeaux**

# Sommaire

---

**I. Le calendrier général**

**II. L'ouverture de l'Appel à Projets Région**

**III. La déclaration d'intention**

**IV. Le dossier de candidature**

**V. Le dépôt sur la plateforme**

**VI. Après le dépôt**

# I. Le calendrier général

**13 oct. 2023**  
Lancement



**23 oct. 2023**  
Présentation  
par la MAPI



**22-24 nov. 2023**  
Transmission des  
avis de la C3P



**11 déc. 2023 au 8  
jan. 2024**  
Validation des SNI



**08 jan. 2024**  
Fin de la saisie sur  
la plateforme



**15 jan. 2024**  
Clôture de  
l'Appel à projets



**17 oct. 2023**  
Présentation  
par la Région



**6 nov. 2023**  
Déclaration  
d'intention



**10 dec. 2023**  
Dossier de  
candidature



**09-15 janv. 2024**  
Validation de  
l'établissement



**31 mars 2024**  
Attestation co-  
financement hors  
UB



# II. L'ouverture de l'Appel à Projets Région

# Dates clés



**13 octobre 2023**

Lancement



**17 octobre 2023**

Présentation par la Région



**23 octobre 2023**

Présentation par la MAPI

## A. Double modalités

Les candidatures soumises à la Région doivent être validées au préalable par l'Université de Bordeaux. Il est donc obligatoire de suivre la procédure interne à l'Université en plus des autres modalités de la Région.



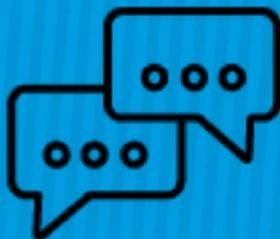
### Modalités de la Région Nouvelle Aquitaine

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/favoriser-la-reussite-etudiante-en-nouvelle-aquitaine>



### Modalités de l'Université de Bordeaux

<https://enseigner.u-bordeaux.fr/projets-pedagogiques/dispositifs-de-soutien/dispositifs-periodiques/aap-conseil-regional-nouvelle-aquitaine>



## B. Présentation & Temps d'échange

### Présentation générale de chaque AAP région sur Youtube

**Date** : Disponible à partir du **13 octobre 2023** à 14h

**Lien** : <https://www.youtube.com/watch?v=6dRxG9iXS4E>

### Réunion thématique organisée par la région sur la thématique « Favoriser la réussite étudiante »

**Date** : **17 octobre 2023** de 14h00 à 16h00

**Lien** : [https://teams.microsoft.com/l/meetup-](https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_MDNmZmJhY2ltNGYyOC00MmYxLWI5ZWYtYzE3YjEyYjgyYmE4%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22ac1f13bb-ceed-4e7d-b477-edd7571f63f9%22%2c%22Oid%22%3a%223b2e1649-1720-4970-9204-51d16002bff5%22%7d)

[join/19%3ameeting\\_MDNmZmJhY2ltNGYyOC00MmYxLWI5ZWYtYzE3YjEyYjgyYmE4%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22ac1f13bb-ceed-4e7d-b477-edd7571f63f9%22%2c%22Oid%22%3a%223b2e1649-1720-4970-9204-51d16002bff5%22%7d](https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_MDNmZmJhY2ltNGYyOC00MmYxLWI5ZWYtYzE3YjEyYjgyYmE4%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22ac1f13bb-ceed-4e7d-b477-edd7571f63f9%22%2c%22Oid%22%3a%223b2e1649-1720-4970-9204-51d16002bff5%22%7d)

### Réunion d'information organisée par la Mapi sur le volet « Favoriser la réussite étudiante » et les procédures internes à l'établissement concernant cet appel à projets

**Date** : **23 octobre 2023** de 12h30 à 13h30

**Lien** : <https://u-bordeaux-fr.zoom.us/j/85902903303>

ID de réunion: 859 0290 3303

# III. La déclaration d'intention

# Dates clés



**6 novembre 2023 inclus**  
Date limite d'envoi de la  
déclaration d'intention



**22 au 24 novembre 2023**  
Transmission des avis de la C3P

## A. Éléments clés de ce document

La déclaration d'intention consiste à expliciter votre projet au regard des attentes de la région et du cadrage de l'Université. Elle sera transmise, pour avis, aux membres de la commission permanente des projets pédagogiques (C3P). Les conseils et points d'attention évoqués vous seront transmis afin d'améliorer votre dossier de candidature.

### Document à compléter

<https://enseigner.u-bordeaux.fr/projets-pedagogiques/dispositifs-de-soutien/dispositifs-periodiques/aap-conseil-regional-nouvelle-aquitaine>

### Trois onglets

Lettre d'intention

Budget  
d'investissement

Budget de  
fonctionnement

# Place dans la déclaration d'intention

Lettre d'intention

Budget d'investissement

Budget de fonctionnement

## B. Les axes de cet appel à projets

### 1. Développer la formation en ingénierie

Développer les compétences et le nombre d'ingénieurs et de techniciens formés pour répondre aux enjeux de la réindustrialisation et/ou des mutations économiques et numériques.

### 2. Consolider le maillage territorial de l'Enseignement Supérieur

Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur pour les personnes éloignées des grands centres universitaires tout en développant une offre singulière et diversifiée de formations.

### 3. Soutenir la formation doctorale

Permettre aux doctorants de nourrir la dynamique socio-économique de la Région.

### 4. Renforcer les compétences pour répondre aux besoins socio-économiques

Favoriser les outils d'articulations afin de structurer la relation entre le monde académique et le monde socioéconomique.

# Place dans la déclaration d'intention

Lettre d'intention

Budget d'investissement

Budget de fonctionnement

## C. Questions fréquentes

### Puis-je demander le soutien de la MAPI dans le cadre de ce projet ?

Oui, cela est possible si votre besoin correspond aux dispositifs d'accompagnement de la MAPI et rentre dans son plan de charge. Pour s'en assurer vous devez prendre contact avec la **cellule soutien de la MAPI** dès que possible.

N'hésitez pas à consulter également le **plan de formation MAPI**.

### Où puis-je trouver des informations me permettant d'explicitier l'articulation de mon projet avec le cadrage de l'amélioration continue de l'offre de formation de l'Université de Bordeaux ?

La page sur les **principes de l'offre de formation** du site Enseigner/UB vous permettra de vous familiariser avec ce cadrage institutionnel.

#### Conseils

*La Région souhaite que ces projets aient un impact au niveau de son territoire. Les modalités d'essaimage, les actions de pérennisation et la présence de partenaires ne sont donc pas à négliger.*

# Place dans la déclaration d'intention

Lettre d'intention

Budget d'investissement

Budget de fonctionnement

## D. Compléter son budget



### Investissement

Co-financement Région : **Maximum 50%**

L'achat d'équipement doit répondre à un besoin dans le cadre de la mise en place d'un projet pédagogique.

Si un achat est **supérieur à 800 euros HT** il doit être obligatoirement indiqué dans le budget d'investissement.

Les **devis** ne sont pas obligatoires dans le cadre de la déclaration d'intention mais ils le seront dans le dossier de candidature.



### Fonctionnement

Co-financement Région : **Maximum 80%**

### Conseils

Pour mener à bien votre projet il est nécessaire de trouver des co-financements. Certains dispositifs existent au sein de l'Université de Bordeaux. Renseignez-vous sur le site "[Enseigner/ Université de Bordeaux](#)" ou auprès de la [MAPI](#).

# IV. Le dossier de candidature

# Dates clés



**10 décembre 2023 inclus**  
Date limite d'envoi du dossier de candidature



**11 décembre 2023 au  
8 janvier 2024**  
Validation des SNI

## A. Questions fréquentes (1/2)

**Dois-je attendre le retour de la C3P sur ma déclaration d'intention avant de commencer à compléter mon dossier ?**

Non, nous vous encourageons au contraire à compléter votre dossier dès le dépôt de votre déclaration d'intention puisqu'il sera à envoyer à votre structure de référence (MAPI en copie) le 10 décembre 2023 au plus tard. L'avis de la C3P vous sera transmis qu'entre le 22 et 24 novembre 2023. Il vise à vous donner des recommandations et non à valider ou invalider votre projet.

**Où trouver le modèle de dossier à transmettre à votre structure de référence puis à la Région via sa plateforme ?**

Vous trouverez les modalités de cet Appel à Projets ainsi que le document à compléter sur le site d'aide de la Région : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/favoriser-la-reussite-etudiante-en-nouvelle-aquitaine>.

**Un projet peut-il comporter plusieurs établissements bénéficiaires ?**

Oui, cela est possible. Le dossier sera commun mais chaque établissement devra effectuer sa propre demande d'aide de fonctionnement et/ou d'investissement. En effet, il y aura une convention propre à chaque établissement, ce qui permettra d'obtenir un versement direct de la quote-part du soutien pour chacun des établissements partenaires du projet et non uniquement à l'établissement « chef de file ».

# Dates clés



**10 décembre 2023 inclus**  
Date limite d'envoi du dossier de  
candidature



**11 décembre 2023 au  
8 janvier 2024**  
Validation des SNI

## A. Questions fréquentes (2/2)

**Faut-il choisir entre une demande d'aide de fonctionnement ou d'investissement ?**

Non, vous pouvez prétendre à plusieurs types d'aides. Cependant, dans ce cas, il sera nécessaire de compléter un budget différent pour chacune de ces demandes d'aide sur la plateforme.

**Il n'y a pas de partie « budget » dans le modèle de dossier de la Région, quel support financier dois-je joindre à mon dossier lors de sa soumission à mon établissement de référence ?**

Il n'y a pas de partie « budgétaire » dans le dossier de candidature de la Région, car ces données seront à compléter directement sur la plateforme du dépôt de candidature. Vous pouvez utiliser les deux onglets « budget de fonctionnement » et « budget d'investissement » de votre déclaration d'intention comme support.

# V. Le dépôt sur la plateforme

# Dates clés



**08 janvier 2024**

Fin de la saisie sur la plateforme



**09 au 15 janvier 2024**

Validation de l'établissement

## A. Création du compte

**Où ?** Via l'application « Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine »

**Quand ?** A partir du 08 novembre 2023

**Comment ?**

1. Cliquer sur « Créer un compte » sur la page « Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine », puis remplir le formulaire d'inscription.
2. Après la soumission du formulaire, valider votre identité en rentrant le code reçu par email.
3. Sur le site « Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine », cliquer sur « Je me connecte » et compléter votre identifiant et votre mot de passe.
4. Indiquer que vous travaillez dans une structure, puis compléter le numéro SIRET de l'Université de Bordeaux (13001835100010).



*Votre compte est ensuite soumis à la validation de l'Université de Bordeaux. Tant que cette validation n'est pas effectuée vous ne pourrez pas accéder à la plateforme de dépôt. Il faut donc **créer votre compte le plus tôt possible.***

# Dates clés



**08 janvier 2024**  
Fin de la saisie sur la plateforme



**09 au 15 janvier 2024**  
Validation de l'établissement

## B. Création de votre projet

**Où ?** Via « [Le guide des aides en Nouvelle-Aquitaine](#) »

**Quand ?** A partir du 08 novembre 2023

**Comment ?**

1. Trouver l'Appel à Projets dans l'offre du guide des aides en Nouvelle Aquitaine.
2. Cliquer sur le bouton « Créer mon dossier ».
3. Identifiez-vous via le compte créé précédemment (voir slide « A. Création du compte »).



*Votre structure de référence a jusqu'au 8 janvier 2024 inclus pour transmettre son avis sur votre projet. Il est donc nécessaire de compléter votre dossier sur la plateforme avant d'obtenir leur réponse si vous voulez le saisir dans les temps impartis.*

# Dates clés



**08 janvier 2024**

Fin de la saisie sur la plateforme



**09 au 15 janvier 2024**

Validation de l'établissement

## C. Questions fréquentes

### Qui est le représentant légal ?

C'est le Président de l'Université de Bordeaux Monsieur **Dean LEWIS**.

### Quelle est la fonction du représentant légal ?

Il faut juste indiquer « **Président** » sans ajouter le nom de l'établissement (*exemple: ne pas écrire « Président de l'Université de Bordeaux »*).

### Qui est le « Responsable référent chef de file » de l'établissement ?

C'est **Hélène Giraudet**.

### Peut-on demander un financement à la fois pour du fonctionnement et de l'investissement ?

Oui, cela est possible mais il faut créer **deux dossiers** de demande d'aide, l'un d'investissement et l'autre de fonctionnement.

### Puis-je candidater si je n'ai pas encore obtenu toutes mes notifications de cofinancement ?

Oui, vous aurez jusqu'au **31 mars 2024** pour faire parvenir à la région (via la [MAPI](#)) les notifications d'obtention de cofinancements hors UB. En revanche, tous les **cofinancements internes** à l'Université doivent être actés au moment du dépôt des candidatures, soit le **15 janvier 2024** maximum.

# Dates clés



**08 janvier 2024**

Fin de la saisie sur la plateforme



**09 au 15 janvier 2024**

Validation de l'établissement

## D. Vérifications avant soumission

*Avant de soumettre votre dossier au « référent chef de file » voici quelques vérifications à effectuer.*

### Général

- Tous les onglets « **Présentation générale** » sont complétés.
- Le **dossier de candidature** est sur la plateforme.
- Les **lettres de soutien des partenaires** sont sur la plateforme.

### Budget

- Le montant total des **dépenses** est **égal** au montant total des **ressources**.
- Si le **cofinancement** est **interne** à l'Université il est bien « **acté** » (**seules les attestations de cofinancements extérieurs à l'établissement peuvent-être envoyées jusqu'au 31 mars 2024**)
- Les **devis** sont sur la plateforme.
- Les **attestations de cofinancement** sont sur la plateforme et la somme écrite à l'intérieur correspond à celle indiquée dans le budget.
- Le montant demandé à la Région n'excède pas **80 %** dans le budget de **fonctionnement**.
- Le montant demandé à la Région n'excède pas **50 %** dans le budget d'**investissement**.

# Dates clés



**08 janvier 2024**  
Fin de la saisie sur la plateforme



**09 au 15 janvier 2024**  
Validation de l'établissement

## E. Soumission du dossier au « référent chef de file »

1. Vérifier que votre **dossier est complet** (Voir slide « D. Vérifications avant soumission »)
2. S'il est inscrit « Prêt à être envoyé » vous pouvez cliquer sur le bouton « Transmettre au référent chef de file ». Vous avez jusqu'au 08 janvier 2024 inclus pour effectuer cette action.



3. Le référent contrôlera alors votre dossier avant de le transmettre à la Région le 15 janvier 2024.

# VI. Après le dépôt

# Dates clés



**31 mars 2024**  
Attestation de cofinancement  
hors Université



**Juillet 2024**  
Délibération de la Région



**Eté 2024**  
Notification aux porteurs



**Septembre/Octobre 2024**  
Convention

## A. Attestations & Résultats

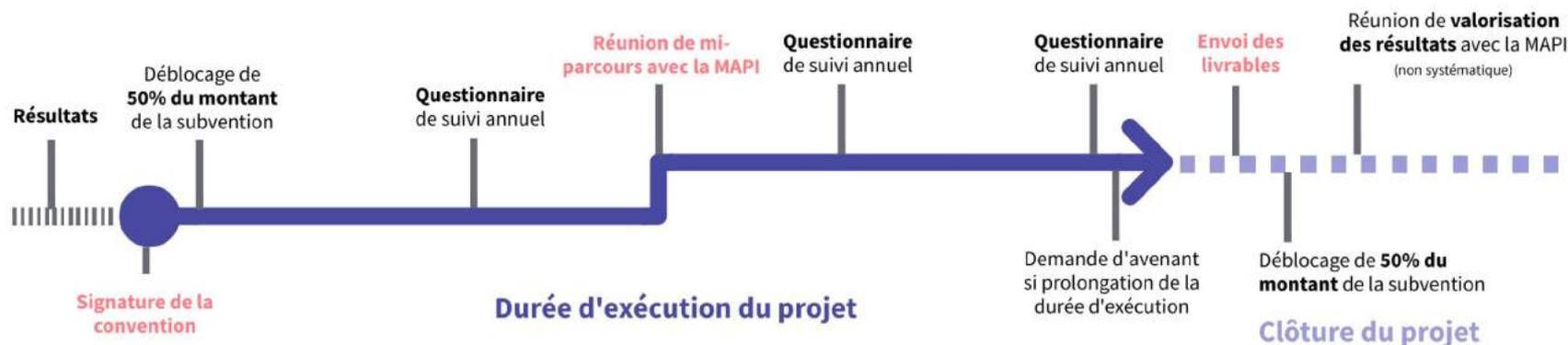
### Transmettre ses attestations de cofinancement

- Le cofinancement interne à l'Université est « acté » lors du dépôt du dossier le 15 janvier 2024, il n'est donc pas possible de transmettre des attestations de cofinancements s'y référant entre le 15 janvier et le 31 mars 2024.
- Les attestations de cofinancements extérieurs à l'établissement peuvent être envoyées jusqu'au 31 mars 2024.
- Ces attestations sont à envoyer au « responsable référent chef de file » qui les transmettra à la Région.

### Les résultats

- Les résultats vous seront transmis par la Région ainsi que par le « responsable référent chef de file » de l'établissement.
- Si votre projet est lauréat, votre convention vous sera envoyée après signature du Président de l'Université de Bordeaux et du Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

# B. Projet lauréat



Si dans le cadre de votre projet vous bénéficiez d'un accompagnement MAPI, des réunions de suivies semestrielles seront organisées.

## Livrables



Bilan du projet



Etat récapitulatif des dépenses acquittées

A envoyer à votre RAF et à la MAPI **deux mois avant la date limite de dépôt** sur la plateforme de la Région.  
Le relevé de dépenses sera vérifié par la Direction des Finances (DF) puis signé par l'agent comptable. Le dépôt des deux livrables sera effectué par la DF.

## Communication

Exemples de canaux de communication :

- Newsletter pédagogique
- Revue Etudes & Pédagogies
- Cafés pédagogiques



Vous organisez un évènement ou avez atteint un jalon important du projet ? Il est possible d'inviter des représentants de la Région.

**N'oubliez pas de mentionner le soutien de la Région dans vos communications et évènements grâce à son logo.**

## Votre structure de rattachement

Votre projet a été validé par votre structure de rattachement et s'exécute sur son périmètre. Elle reste donc votre **interlocutrice privilégiée** concernant :

- Les questions administratives
- Les questions financières (exemple : gestion des fonds)
- La circulation d'informations sur les avancées du projet



## La MAPI



La cellule soutien de la MAPI fait le **lien** entre votre projet, l'Université et la **Région**. A ce titre, elle est amenée à suivre et intervenir si besoin sur :

- L'état d'avancement du planning opérationnel
- L'état d'exécution du budget
- Les besoins éventuels liés aux difficultés rencontrées
- La communication & la capitalisation de votre projet au sein de l'université

Contact : soutien-projets.mapi@u-bordeaux.fr

**Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :**

**[soutien-projets.mapi@u-bordeaux.fr](mailto:soutien-projets.mapi@u-bordeaux.fr)**